

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 09 MARS 2026

Date de convocation : 02 mars 2026

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Patricia CONARD, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Annie LEVEAUX, Kathia CHABAUD, Corine DAVAU, Claire-Anne BETHULEAU, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Alain ANGIER, Vincent GOUMIN.

Absent(s) : Sébastien PICOTIN, excusé, Claire-Anne BETHULEAU. Sébastien PICOTIN a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Secrétaire de séance : Annie LEVEAUX

Nombre de votants : 13

La séance est ouverte à 20H05.

1° Vote des subventions aux associations. Voir page 6 et 7

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2° Vote des taux d'imposition 2026.

Madame le Maire propose de maintenir les taux de 2025, selon :

- Taxe Foncier Bâti (TFB) : 48,84 %
- Taxe Foncier Non Bâti (TFNB) : 34,38 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14,56 %

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3° Vote des CFU – exercice 2025.

Madame le Maire Adjoint, Corine DAVAU, présente les CFU 2025 (vues d'ensemble ci-joint), selon :

Budget principal de la commune : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : 991.336,09 €
- Investissement : - 396.297,49 €

Budget annexe « la Maison d'Odette » : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : 6.376,95 €

Budget annexe « lotissement du Rossignol » : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : - 19.935,15 €
- Investissement : 19.931,26 €

Budget annexe « locaux commerciaux » : résultat de clôture 2025 :

- Fonctionnement : 37.437,19 €
- Investissement : - 37.969,28 €

Madame le Maire quitte la salle.

Madame Corine DAVAU, élue président de séance, fait approuver les CFU :

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4° Affectation du résultat de clôture 2025 : budget principal :

Après avoir entendu le CFU 2025, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 991.336,09 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 396.297,49 €
- Un besoin de restes à réaliser (RAR) en dépenses de 77.753,49 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- Affectation à la section de fonctionnement (ligne RF 002) de la somme de 517.285,11 €
- Affectation à la section d'investissement (ligne RI 1068) de la somme de 474.050,98 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5° Affectation du résultat de clôture 2025 : budget annexe « locaux commerciaux » :

Après avoir entendu le CFU 2025, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025,

Constatant que le compte financier unique 2025 présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de 37.437,19 €
- Un déficit cumulé d'investissement de 37.969,28 €
- Un besoin de restes à réaliser (RAR) en dépenses de 0 €
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
- Affectation à la section de fonctionnement (ligne 002) de la somme de 0 €
- Affectation à la section d'investissement (ligne RI 1068) de la somme de 37.437,19 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6° Vote des budgets primitifs 2026.

Madame le Maire propose de voter les BP 2026, suivants : Budget principal de la commune :

- Fonctionnement : 2.257.771,00 €
- Investissement : 1.147.673,00 €

VOTE : POUR : 12 CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Vincent GOUMIN)

Budget annexe « la Maison d'Odette » :

Fonctionnement : 491.718,00 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget annexe « lotissement du Rossignol » :

Fonctionnement : 365.012,98 €

Investissement : 352.787,09 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Budget annexe « locaux commerciaux » :

Fonctionnement : 23.468,00 €

Investissement : 56.999,00 €

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7° Participation au SIVOS Chémery-Méhers.

Madame le Maire propose une participation au SIVOS de Chémery-Méhers de 170.743,00 €.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8° Avance au budget annexe lotissement du Rossignol.

Une avance est nécessaire pour équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « lotissement du Rossignol » de 87.703,80 € (DF 65736211).

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9° Fongibilité des crédits.

Madame le Maire rappelle que la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y autorise, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section (décision modificative budgétaire) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012).

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, sans réunir le conseil.

Le Maire est alors tenu d'informer le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Madame le Maire propose de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget primitif et à signer tous documents s'y rapportant.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10° Modification de la délibération n°1-081225 créant un poste d'adjoint technique territorial à la MAFPA au 01/04/2026.

Suite à une réorganisation (prestataire pour la blanchisserie), il y a lieu de modifier la délibération selon :

La création d'un emploi non permanent, 25/35ème au lieu d'un temps complet.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Madame le Maire propose de rajouter le point suivant :

11° Régularisation amortissements antérieurs.

A la demande du service de gestion comptable, considérant qu'il y a lieu de corriger des erreurs de comptabilisation d'amortissements non effectués sur les exercices antérieurs (à compter de 2014), il est proposé d'autoriser le comptable public à mouvementer en débit le compte 1068 du budget principal, par opération d'ordre non budgétaire, pour un montant total de 35.369,85 €.

Pas d'impact sur le budget.

VOTE : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Personnel : un saisonnier a été recruté au service technique, pour 6 mois, à compter du 02 mars 2026.
- Les travaux de couverture de l'ancien presbytère ont commencé.

Madame le Maire remercie les élus pour le mandat qui s'achève, pour leur travail, pour les bons moments, en espérant que tous en garderont un bon souvenir. Elle encourage les élus qui se représentent.

TABLEAU DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Noms de l'association	montant souhaité 2026	montant proposé	vote	montant donné en 2025
AIKIDO	0 €	0 €	0 €	300
Amicale sapeurs pompiers	0 €	0 €	0 €	0
Amis de la Maison d'Odette	2 000 €	2 000 €	2 000 €	1500
Cheminton	250 €	250 €	250 €	250
Comité de jumelage Mme THEVENET ne vote pas	100 €	100 €	100 €	50
Comité des fêtes	1 000 €	1 000 €	1 000 €	0
Confrérie Saint Vincent	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2000
Ecole en fête	800,00 €	800 €	800 €	800
Forme à Chémery	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1500
Loisirs Déco Jardinage	500 €	500 €	500 €	650
La Solognote Chémery Billy (Pêche)	à définir	150 €	150 €	150
Société musicale	600 €	700 €	700 €	500
UNRPA – ensemble et solidaires	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1500
USCMR (football)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2500
Les amis du château	4 790 €	500 €	500 €	500
Notre Terre Belle et Propre		0 €	0 €	550
Chém'Art	900 €	900 €	900 €	/
Trail des sacoches	à définir	500 €	500 €	478,5

ASSOCIATIONS DIVERSES	montant souhaité 2026	montant proposé	vote	montant donné en 2025
Chatillon Aéromodel 41	300 €	150	150 €	<i>300</i>
Course du lundi de Pâques (vélo club controis)	3 298 €	3 298 €	3 298 €	<i>3137</i>
Etincelles Contres	à définir	100 €	100 €	<i>100</i>
Lycée enseignement professionnel de Boissay (3 élèves)	à définir	150 €	150 €	<i>100 pour 2 élèves</i>
CMA Formation à Blois (5 élèves)	80€/élève	250 €	250 €	<i>/</i>
Fédération Nationale des Déportés Internés Résistants et Patriotes	100 €	50 €	50 €	<i>50</i>
FNACA (anciens combattants Afrique du Nord)	100 €	100 €	100 €	<i>100</i>
Prévention Routière	250 €	150 €	150 €	<i>150</i>
Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
ADMR - 0,40€/habitant (944 habitants)	378 €	0 €	0 €	<i>0</i>
Cercle généalogique	200 €	0 €	0 €	<i>0</i>
GRAHS SOLOGNE (Groupe de Recherches Archéolo- giques et Historiques de Sologne)	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Foyer Laïque St Aignan	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Souvenir français St Aignan	100 €	100 €	100 €	<i>100</i>
Bibliothèque sonore de Blois	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Fédération Déficiences Visuelles et Autonomie	500 €	0 €	0 €	
Secours Catholique	à définir	0 €	0 €	<i>0</i>
Trail des sacoches	à définir	500 €	500 €	<i>478,5</i>

Approuvé par le conseil municipal du 09 mars 2026

Le Maire,

Anne-Marie THÉVENET